



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 1er juillet 2010

Membres présents : 20

Mmes Trindade (Cazals des Bayles), Estivill (Malegoude), Verdier (Manses), De Bruyne (Régat), Roméra (Troye d'Ariège) ;

MM. Mascarenc (Aigues-Vives), Barthez (Belloc), Huillet (Camon) Delmas (Lagarde), Barrou (Léran), Lefrançois (Limbrassac), Estebe (Mirepoix), Cibiel (Mirepoix), Cassaing (Mirepoix), Terpant (Montbel), Michau (Moulin Neuf), Sanchez (Roumengoux), Audabram (St Julien de Gras Capou), Lazerges (St Quentin la Tour), Soula (Tourtrol).

Procurations : Néant

Absents excusés : Mme Quillien (Mirepoix), MM. Palmade (Dun), Taurine (Le Peyrat), Labadie (Ste Foi), Douterluigne (Pradettes).

Votes : 20

Le 1er juillet 2010, à 21 heures, le Conseil de la Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Michau.

Approbation compte rendu

Le compte rendu de la séance du 30 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

1. Délégation pour la fixation des tarifs CLSH

Pour un meilleur fonctionnement des services, le conseil donne délégation à M. le Président pour la fixation des tarifs des séjours, sorties et activités des centres de loisirs maternelles, primaires et juniors de Mirepoix.

Pour : 20

2. Délégation pour la signature des conventions PSO avec la CAF

Le Conseil autorise la signature de la convention de prestation de service à passer avec la CAF et de donner, dans le cadre d'une délégation au Président, l'autorisation de signer les conventions annuelles d'aide au temps libre (ATL). Cette délégation permettrait annuellement de renouveler la convention d'aide au temps libre (ATL) et de ne pas connaître de période de suspension des paiements.

Pour : 20

3. Tarifs déchetterie pour le traitement des déchets professionnels

Le Conseil arrête les tarifs 2010 de la déchetterie comme suit. Ces tarifs sont ceux facturés aux professionnels et correspondent au coût de traitement des déchets déposés. Le tarif du traitement est revu annuellement sur la base des prix pratiqués par les prestataires. Le tarif d'accès annuel et ponctuel ainsi que le coût des gravats sont indexés depuis la délibération prise en février 2009.

	Prix en €/Tonne 2009	Prix en €/Tonne 2010
Cartons	Gratuit	Gratuit
Ferraille	Gratuit	Gratuit
Déchets verts	40	34
Bois catégorie 1	28	25
Bois catégorie 2 et 3	63	75
Tout venant, déchets en mélange	115	80,5
Gravats	6	6,1

Pour : 20

4. Création d'un poste de chargé de mission Voirie-Diagnostics accessibilité

Le conseil intercommunal décide la création d'un poste de chargé de mission Voirie-diagnostics accessibilité selon les conditions suivantes :

- CDD à temps plein de 6 mois, pouvant être pourvu par embauche directe, mise à disposition ou détachement,

- Rémunération mensuelle brute entre 1450 et 1600 € si embauche directe.

Pour : 20

5. Indemnités de Mme la Comptable publique

Les indemnités versées au comptable public sont arrêtées par le Conseil Communautaire:

- Indemnités de Conseil au taux de 100 %
- Indemnité de confection des documents budgétaires 150 € par an.

Pour : 20

6. Acquisition d'un terrain au Rada appartenant à la Copami

Le Conseil intercommunal décide l'acquisition d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la voirie de la Zone d'activité du Rada, sur une bande devant la Copami, chemin de Laragnou, Section ZA parcelle 132. D'une surface de 280 m², le Conseil propose une acquisition au prix de 150 €.

Maître Cathala, notaire à Mirepoix, est désigné pour la rédaction de l'acte.

Pour : 20

7. Acquisition d'un préfabriqué à la commune de Mirepoix

Le Conseil décide l'acquisition, à la Mairie de Mirepoix, d'un module préfabriqué d'une surface de 102,60 m², nécessaire à l'activité des services CLAE et CLSH intercommunaux pour un montant de 55 805 €.

Pour : 20

8. Participation des annonceurs à l'opération « Sets de table » dans le cadre de l'OCUR

Le Conseil décide des participations demandées aux commerçants et artisans pour l'action « sets de table ». Cette action s'inscrit dans la phase d'étude préalable à la mise en œuvre de la phase Opérationnelle de l'Opération Commerciale Urbaine et Rurale (anciennement dénommée OMPCA). Ces sets de tables seront proposés gratuitement aux restaurateurs et cafetiers du territoire.

Une participation est demandée aux commerçants pour l'insertion de leur communication sur ce support, dans les conditions suivantes :

- 15 € l'encart pour un commerçant adhérent à l'association des commerçants « Mirepoix en Avant »
- 20 € l'encart pour un commerçant non adhérent à cette association.

Pour : 20

9. Plan de financement du projet de signalétique PAH

Le plan de financement du projet de réalisation des panneaux de signalétique patrimoniale, conçu par le PAH et approuvé lors du dernier conseil, est modifié. Le montant de l'opération est corrigé pour un total de 51 434 € et non 51 396, comme mentionné sur la demande initiale de financement.

L'autofinancement prévu à hauteur de 20 % est donc de 10 286,80 €.

Pour : 20

10. Demande de subvention auprès du CNL pour la constitution d'un fonds dédié

Le Conseil décide de solliciter la participation du Centre National du Livre (CNL) pour la création d'un fonds d'ouvrages dédié à la thématique des arts de la Marionnette.

Les crédits consacrés par la Communauté de communes aux acquisitions d'ouvrages peuvent être abondés à hauteur maxi de 80%. Soit crédits CCPM : 1 500 €, aide CNL : 1 200 €

Pour : 20

11. Demande de subvention complémentaire (DDR) pour le projet d'aménagement de la base de loisirs de Lérans

Le Conseil sollicite auprès de M. le Préfet de l'Ariège, une aide pour le projet d'aménagement de la base de loisirs de Lérans, déposée en contrat de projets. Cette aide complémentaire est demandée dans le cadre des fonds DDR à hauteur de 60 000 €.

Pour : 20

12. Demande de subvention pour les journées de l'éco-construction

Une aide financière est demandée au Conseil Général de l'Ariège pour l'organisation des 4^e journées de l'éco-construction.

Pour : 20

13. Convention participation manifestation dans le cadre de l'OCUR

Dans le cadre de la phase préalable à la mise en œuvre de l'OCUR, le Conseil décide que le soutien à une ou des manifestations, impliquant les commerçants et dynamisant l'activité commerciale du centre bourg, est octroyé à la manifestation « Parures et Parades » organisée à Mirepoix.

Une participation de 1 500 € est accordée.

Pour : 20

14. Convention pour l'édition des documents de promotion touristique avec la CCPO

Le Conseil décide de passer une convention pour l'édition des documents de promotion touristique en partenariat avec la Communauté de communes du Pays d'Olmes pour les années 2010-2011.

Pour : 20

15. Convention pour l'entretien de la base de loisirs de Lérans avec la Commune

Le Conseil de communauté se prononce favorablement pour la signature d'une convention de mutualisation de services avec la commune de Lérans, pour les interventions régulières nécessaires à l'entretien de la plage, des sanitaires publics et de certains réseaux de la base de loisirs en rive du lac.

Cette convention permet de rembourser annuellement à la commune les frais engagés à ce titre et de rattraper les deux exercices 2008 et 2009 dus à la mairie.

Pour : 20

16. Convention de mise à disposition des locaux à l'EISE

Le Conseil autorise la signature d'une convention de mise à disposition des locaux intercommunaux à l'association Espace d'Initiatives Sociales et Economiques selon les conditions et modalités suivantes :

- Mise à disposition gratuite,
- Prise en charge des frais EDF, GAZ, eau et ménage par la Communauté de Communes,
- Surface mise à disposition : espaces directement utilisés par l'association,
- Durée de 1 an renouvelable deux fois.

Pour : 20

17. Convention de mise à disposition des services EJ et Cyber avec les communes et procès verbaux pour les locaux des structures

Le conseil autorise la signature des conventions permettant de finaliser les accords avec les communes pour les mises à disposition des services et des locaux nécessaires au bon fonctionnement des structures d'accueil enfance jeunesse. Cela concerne :

La commune de Mirepoix : Mise à disposition de services pour l'entretien des locaux et restauration, PV de mise à disposition des locaux et règlement des frais de fonctionnement des locaux.

Commune de Lérans : Mise à disposition pour les locaux et les services des CLAE et CLSH

Pour : 20

- FIN DE SEANCE -